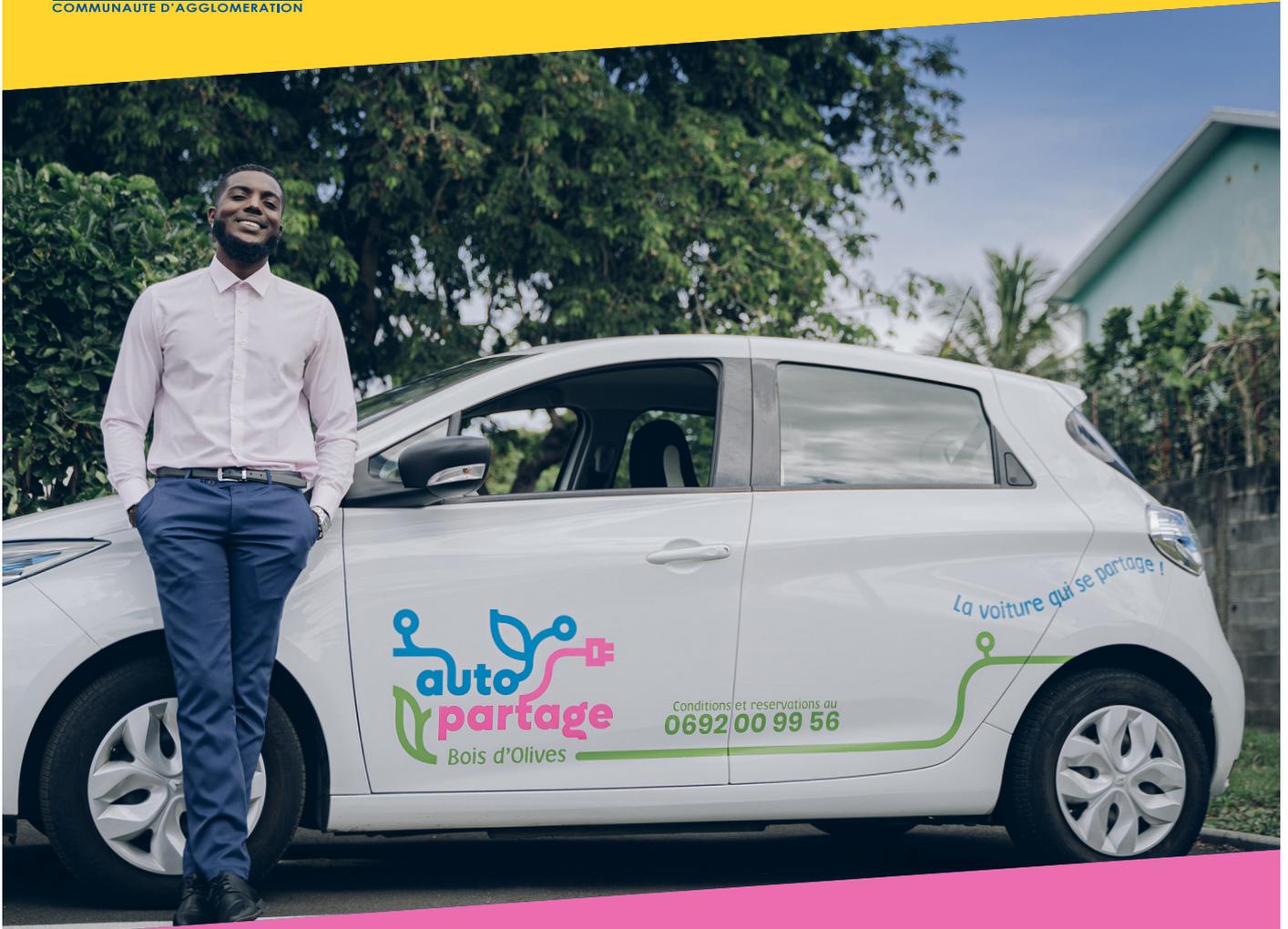




COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE
DES VILLES SOLIDAIRES
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION



SAINTE-PIERRE
SAINTE-LOUIS
L'ETANG-SALE
PETITE-ILE
CILAOS
LES AVIRONS



DOSSIER DE PRESSE

AUTOPARTAGE BOIS D'OLIVES
LE 15 MAI 2023

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD



Bois d'Olives : Territoire d'expérimentation

Le quartier de Bois d'Olives constitue un pôle démographique de 8 300 habitants sur une superficie de plus de 300 hectares. Ce territoire est marqué par l'étalement urbain, héritage de la mutation de grands domaines ruraux sans intervention publique en termes de structuration.

La candidature de la commune a été retenue dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) « Villes et Territoires Durables » qui accompagne des projets de renouvellement urbain innovants en matière de mieux vivre et de maîtrise des coûts pour les habitants. Ce projet présenté conjointement par la commune et la CIVIS, est centré sur la « gouvernance alimentaire » mais contient aussi un volet mobilité, gestion des déchets et énergie.

L'objectif est clairement affiché : favoriser la transition énergétique de ces propriétaires modestes, afin **d'augmenter leur reste à vivre...**

Dans ce quartier qui bénéficie des financements de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine dans le cadre d'un NPNRU, les solutions techniques retenues mais aussi sur les modes d'intervention, les initiatives solidaires (économie, entraide...), la santé, la mutualisation des équipements et des ressources peuvent rapidement devenir une référence, pour La Réunion et l'ensemble des quartiers similaires en métropole.



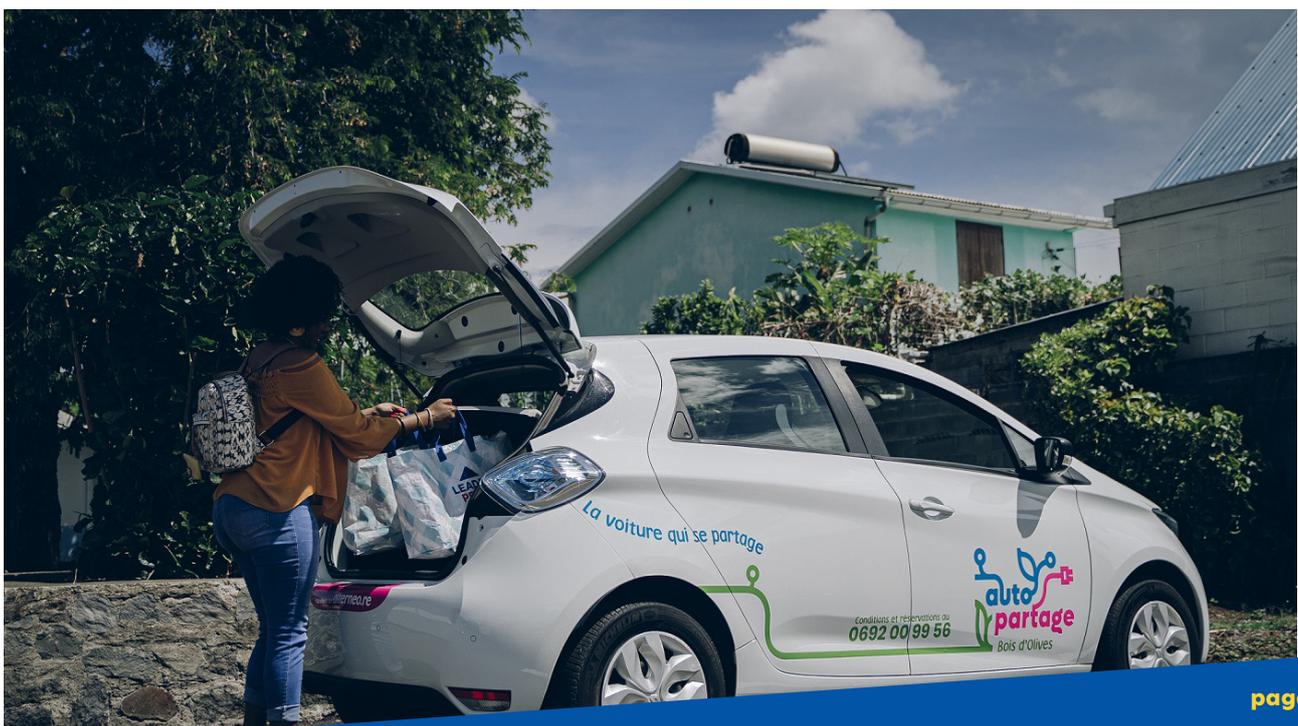
L'autopartage, c'est quoi ?

L'autopartage est un système de partage de voitures entre plusieurs personnes. Ce dispositif permet à des utilisateurs de louer une voiture pour une durée déterminée, sans avoir à en posséder une eux-mêmes. L'autopartage est une solution pratique pour les personnes qui ont besoin d'une voiture de temps en temps, mais qui ne veulent pas en acheter une pour une utilisation occasionnelle.

L'autopartage présente de nombreux avantages. Tout d'abord, il permet de réduire les coûts liés à l'achat et à l'entretien d'une voiture. Les utilisateurs ne paient que pour le temps d'utilisation de la voiture, sans avoir à s'occuper des frais d'assurance, de réparation ou de stationnement. De plus, l'autopartage est une solution écologique, car il permet de réduire le nombre de voitures en circulation et donc les émissions de CO2

Avantages de l'autopartage :

- **Économique** : en partageant les coûts de possession de la voiture, les utilisateurs peuvent économiser de l'argent par rapport à la possession d'une voiture individuelle.
- **Écologique** : plusieurs personnes utilisent la même voiture, ce qui réduit le nombre de voitures en circulation et donc les émissions de CO2.
- **Pratique** : le service d'autopartage est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, ce qui offre une grande flexibilité aux utilisateurs.
- **Convivial** : l'autopartage encourage la communauté en permettant aux gens de partager une voiture et de rencontrer de nouvelles personnes.





L'autopartage, comment ça marche ?

1 Réservation

Vous pouvez réserver votre voiture en ligne sur autopartage@semittel.re, par téléphone au 0692 00 99 56 ou à **Autopartage Bois d'Olives**.

2 Rendez-vous

Autopartage ne s'engage à louer que dans la limite des équipements disponibles. Lorsque votre réservation est confirmée, présentez vous à l'heure convenue muni des pièces justificatives demandées.

3 Documents

Vous présentez les pièces justificatives nécessaires : permis de conduire, assurance responsabilité civile, justificatif de domicile à Bois d'Olives. Vous signez le contrat de location, réglez le montant de l'abonnement choisi, effectuez le dépôt de garantie et l'état des lieux du véhicule.

4 En route !

Vous repartez avec votre voiture dont vous êtes responsable durant toute la durée de la location. Vous pouvez la louer pour une demi-journée, une journée et même jusqu'au lendemain.

5 Retour

À la fin de votre location, vous rapportez la voiture à Autopartage Bois d'Olives et après avoir effectué l'état des lieux, vous récupérez votre dépôt de garantie.

L'autopartage, combien ça coûte ?

| | |
|--|-----|
| Location demi-journée (8h - 12h ou 13h - 16h) | 10€ |
| Location journée (8h - 16h) | 15€ |
| Location 16h (jour J) - 12h (J+1) | 20€ |

TOUTE LOCATION NÉCESSITE UN DÉPÔT DE GARANTIE DE 600€ (SANS DÉBIT).
TOUTE PÉRIODE DE LOCATION EST DUE ET NE POURRA PAS ÊTRE REMBOURSÉE.
LA LOCATION EST LIMITÉE À 24H.

Autopartage, un service d'Alternéo

**Ce nouveau service innovant
est une première à La Réunion !**

Actuellement en phase d'expérimentation, cette initiative de la CIVIS a pour objectif de faciliter la mobilité des habitants et de renforcer les liens et la cohésion au sein du quartier de Bois d'Olives.

Réservation

Par mail à : autopartage@semittel.re
Autopartage Bois d'Olives

10 rue du Dispensaire
0692 00 99 56



SAINT-PIERRE
SAINT-LOUIS
L'ÉTANG-SALÉ
PETITE-ÎLE
CILAOS
LES AVIRONS

Contact presse

CIVIS :
communication@civis.re
0262 49 96 00

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD